

Paragraphe 700 «Meubles»

784	Supplément pour dispositif de blocage du mobilier.	
.100	Pour résistance aux tremblements de terre.	
.101	01 Descriptionup...
	02 Selon proposition de l'entrepreneur.....	
	03 Conc. art.	
	04 Selon plan	
	05 up =	
	06 Divers	
.102	à .189 dito .101	
.801	01 Descriptionup...
	02 Selon proposition de l'entrepreneur.....	
	03 Conc. art.	
	04 Selon plan	
	05 up =	
	06 Divers	
.802	à .889 dito .801	